



ENJEUX ET PROGRAMME AM

ECOLE DE CONDUITE DE LA CÔTE
22 GRANDE RUE 21700 NUITS ST GEORGES
TEL : 03.80.611.751
AGR : E03022103190
SIRET : 38417674900024

ARRETE :

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie AM.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Etre âgé de 14 ans minimum.

Etre né après 1988 (R.211-1).

Sont exemptés de la formation :

Les personnes titulaires du permis de conduire de la catégorie B ou A.

Les personnes nées avant 1980.

LES INTERVENANTS :

Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.

Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.

Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.

Responsable pédagogique : M DONZEL THIERRY gérant de l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION :

La formation est prévue sur une durée de huit heures, généralement réalisée plusieurs jours.

PROGRAMME :

Une formation de 8 heures comportant plusieurs parties, réalisée en demi-journées.

Composé comme suit :

Première partie :

Porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite d'une durée de 30 minutes.

Seconde partie :

Porte sur la formation à la conduite hors circulation d'une durée d'1 heure minimum.

Troisième partie :

Porte sur une formation théorique du code de la route d'une durée de 30 minutes.

Quatrième partie :

Porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique d'une durée minimum de 3 heures.

Cinquième partie :

Porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal, dans les conditions définies par le présent arrêté.

Les parties 2 et 4 doivent avoir une durée de 6 heures au moins. Les heures au-dessus du minimum seront réparties au niveau de l'élève.

Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Pédagogie :

Méthodes et techniques adaptées aux mineurs et ou adultes.

Moyens et outils :

Salle chauffée et climatisée avec tables et chaises.

DVD reprenant les thèmes du programme lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.

Outils pédagogiques divers et réglementaires.

Piste moto (à Nuits st Georges) avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Véhicule :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Véhicules assurés, entretenus et mis à disposition.

La formation est dispensée sur un cyclomoteur de 50cm² conforme

Équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Les équipements (non fournis par l'établissement) :

Obligatoire dans la réglementation :

Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).

Gants à la taille (norme CE).

Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.

Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)

Chaussures montantes.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

DIPLOME VISE :

Catégorie AM du permis de conduire

Attestation de formation qui permet de rouler pendant 4mois le temps de recevoir le titre définitif.

EXAMEN :

Aucun examen final, ni de passage de permis